

**COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 JUILLET 2025 – 18H00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

A 18H00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, GODART Annick, MATHIEU Nicole, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, MISSONIER Jean-Marc, WALI Mouche, REGNIER Hélène.

Pouvoir : Mme BISSON Alexandra à M. MARCILLON Marcel, M. ROUSSELON Olivier à M. MOUCHE Wali

Absents : Mme BRAO Florence, , M PUCCIO Guy, M. FUENTE Thomas, Mme Véronique NANNINI

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

- 1°/ Approbation du compte rendu de séance du 06/06/2025
 - 2°/ Emploi saisonnier
 - 3°/ Renouvellement matériel secrétariat
 - 4°/ Proposition cession terrain privé
 - 5°/ Renouvellement convention assistance juridique
 - 6°/ Travaux aménagement thermique appartement communal + approbation devis entreprise + demande de subvention
 - 7°/ Demande de subvention
 - 8°/ Location local communal
 - 9°/ Approbation modification devis M.E. – dossier travaux bâtiment communal/gendarmerie
 - 10°/ Proposition Inscription aux Monuments Historiques / Presbytère
 - 11°/ Répartition des produits des amendes de police 2024 : proposition travaux + demande de subvention.
 - 12°/ Décisions modificatives
 - 13°/ Acquisition d'un bien communal (délib. n° 582025 du 6/6/2025)
 - 14/ Complément à la délibération n°602025 – emplacement taxi
 - 15°/Adressage quartier Le Champon
 - 16°/ Octobre Rose
- Questions diverses et informations.

En ouverture de séance, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. **M. Patrick CALEGARI** a été élu à l'unanimité des présents et des représentés.

Mme la Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les questions n°s 15 et 16 comme telles mentionnées ci-dessus. Approuvé à l'unanimité..

1°/ Approbation compte rendu de séance du 06/06/2025

Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°/ Emploi saisonnier

DELI : 742025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des besoins liés à l'entretien du village et des bâtiments communaux durant la période estivale, et en raison de l'absence du personnel technique habituel en congés, il a été nécessaire de procéder, en urgence, au recrutement d'un agent saisonnier pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2025, à raison de 10 heures hebdomadaires.

Compte tenu de la nécessité de prolonger ces missions durant le mois d'août 2025, Madame le Maire propose :

- Par la présente de régulariser l'emploi saisonnier initial couvrant la période du 1er au 31 juillet 2025 dans les conditions ci-après de renouvellement ;
- De renouveler le contrat de l'agent saisonnier, recruté au grade d'adjoint technique, pour une durée supplémentaire d'un mois, du 1er août au 31 août 2025, à raison de 10 heures hebdomadaires, afin d'assurer la continuité des missions d'entretien des espaces communaux.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366, correspondant au traitement brut mensuel, proratisé selon la durée de travail hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame la Maire et la charge de faire le nécessaire pour la bonne application de la présente délibération.

3°/ Renouvellement matériel secrétariat

DELI : 802025

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'un des ordinateurs du secrétariat, devenu obsolète, présente des lenteurs liées à sa mémoire. De plus, son état actuel expose à un risque de perte de données en raison d'un disque dur défaillant. Un remplacement s'avère nécessaire afin d'assurer la continuité et la sécurité du service.

L'ordinateur et son installation seront effectués par un technicien du SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes-Maritimes).

Elle informe également que sur recommandation de la médecine du travail, il est nécessaire de remplacer le fauteuil ergonomique existant de l'une des secrétaires. Une demande de subvention au FIPHP sera effectuée pour participer au financement de ce fauteuil.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve les propositions sus mentionnées.
2. Autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.
3. Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

4°/ Proposition cession terrain privé parcelle A274 quartier dit les Moulières

DELI : 772025

Madame la Maire procède à la lecture du courrier de Messieurs MOUYNET Jean François et Michel daté du 29 Juin dernier concernant leur proposition de cession à titre gracieux de leur propriété privée terrain cadastré A274 sis quartier les Moulières entre une partie de la RD17 et la RD1 et jouxtant un terrain communal (ci-joint plan cadastral visualisant le terrain).

Madame la Maire propose au conseil municipal :

1°/ de valider la cession du profit de la commune par les propriétaires visés ci-dessus,

2°/ de refuser la cession

3°/ en cas de validation de la dite cession, de confier aux services juridiques du CDG06 pour l'obtention d'un devis inhérent aux formalités administratives de cession et d'enregistrement aux services des hypothèques, les frais y afférents étant à la charge de la commune.

4°/ dès obtention du devis, présentation au conseil municipal pour validation.

et invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition n°1 et charge Mme la Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

5°/ Renouvellement convention assistance juridique

DELI : 702025

Madame le Maire rappelle la délibération n°44/2024 prise en séance du 09 Juillet 2024 relative à la dernière convention d'assistance juridique qui avait été approuvée et signée liant la Mairie de Roquestéron et Maître Valérie de POULIQUET DE BRESCANVEL, avocate au Barreau de Nice jusqu'au 09 Juillet 2025.

Elle informe que cette nouvelle convention pour l'année 2025-2026 s'établira aux mêmes termes et conditions que la précédente.

Elle rappelle que le montant de la rémunération HT est de 4.350,00 € et qu'elle prendra effet pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré et décidé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le renouvellement de la convention juridique suivant les propositions sus indiquées,
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents ou effectuer toutes démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

6°/ Travaux aménagement thermique appartement communal + approbation devis entreprise + demande de subvention partie de la parcelle communale cadastre A365 du 4 au 8 Rue du Dr Passeron 06910 Roquestéron.

DELI : 812025

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en séance du 16 Décembre 2021 portant sur des travaux d'aménagement thermique dans le bâti communal visé en objet et abritant 6 logements dont notamment le n° 8.

Ces travaux, dont certains sont effectués à ce jour, consistent à une opération indispensable de réduction d'économie d'énergie thermique et en particulier isolation des plafonds et des murs, changement des radiateurs, création de VMC un équipement essentiel pour renouveler l'air et de chauffer l'appartement d'une manière plus efficace, un équipement rentrant dans le cadre de rénovation énergétique.

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de continuer cette indispensable amélioration dans un appartement du 2^{ème} étage du dit bâti communal au n° 8, pour enrayer toute humidité sur les murs et plafonds avec la pose de VMC et autres améliorations comme le changement de portes.

Pour cela, elle présente au conseil municipal le devis des travaux de l'entreprise HOMERENOVATION 06, ayant eu en charge des travaux dans les 5 autres appartements, pour un total de 6.910,00^E HT ou 7.601,00^E TTC.

Afin de mener à bien ce nouveau projet économie d'énergie, Mme la Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

** de continuer l'amélioration énergétique ou thermique dans l'appartement du 2^{ème} étage suivant l'aménagement développé ci-dessus,*

** d'approuver l'intervention et le devis des travaux de l'entreprise HOMERENOVATION 06 pour un montant de 6.910,00^E HT ou 7.601,00^E TTC,*

** dans le cadre des « aides aux communes » aides à la rénovation de bâtiments existants – amélioration de la performance énergétique » du Département des A.M., de solliciter M. le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 60% soit 4.146,00^E calculés sur la dépense estimative 6.910,00^E HT,*

** d'approuver pour cette future opération le plan de financement qui se détaillerait comme suit :*

MONTANT DE LA DEPENSE ESTIMABLE : 6.910,00^E HT

SUBVENTION SOLLICITEE

DEPARTEMENT 60% : 4.146,00^E

Part Communale HT : 2.764,00^E 6.910,00^E HT

** dit que la dépense sera inscrite au budget communal / Section Investissement,*

** étant donné la dégradation de l'appartement (moisissure très étendue), le démarrage des travaux peut connaître un début d'exécution dès que le formulaire de la demande d'aides aux communes soit enregistré sans pour autant perdre le bénéfice de la subvention qui pourra être éventuellement allouée par la Commission permanente du Département,*

** de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

Mme la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

7°/ Demande de subvention Amicales des Sapeurs-Pompiers de Roquestéron.

DELI : 792025_1

M Wali MOUCHE n'a pas participé au débat ni pris part au vote.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers de Roquestéron » souhaite obtenir une subvention de notre commune afin de pouvoir poursuivre leurs actions au sein de la Base de Roquestéron.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en décider.

Le Conseil, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 1500€ au profit de l'Amicale des Sapeurs Forestiers de Roquestéron et animations locales.

8°/ Location local communal

DELI : 722025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Messieurs Patrick Mouche et Jeremy Cartier, relatif à la location du local municipal situé route de la Traverse à Roquestéron, dans le but d'y stocker du matériel personnel (parcelle cadastrée A 1133).

Elle explique les modalités de gestion du local, et que cette location serait conforme à l'intérêt communal et répond à une nécessité pour les deux demandeurs. Il est précisé que la location sera effectuée sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Utilisation du hangar à des fins personnelles et conformément aux réglementations en vigueur,
- Laisser un espace libre à l'intérieur pour le stockage de l'estrade communal
- Laisser un espace libre à l'extérieur (voir plan cadastral terrain)

Après discussion, il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer la redevance annuelle pour la location du local communal à 600 €, soit 300 € par locataire.
- D'établir un prorata temporis pour l'année 2025, du 1er août au 31 décembre 2025, soit un montant de 250 € à répartir également entre les deux locataires soit 125€ chacun, titre à émettre au 01/08/2025.
- De préciser que cette redevance sera renouvelable chaque année à compter du 1er janvier, avec l'émission d'un titre annuel à chacun et sur demande des occupants
- De stipuler que l'emplacement pourra être réquisitionné à tout moment par la mairie en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

9°/ Approbation modification devis M.E. – dossier travaux bâtiment communal/gendarmerie

DELI : 752025

Madame la Maire informe le conseil municipal de la modification du devis afférent à la maîtrise d'œuvre pour les travaux devant intervenir dans le bâtiment communal visé en objet.

Initialement la maîtrise d'œuvre prévue à 24.450,00^E ramenée après négociation à 17.900,00^E HT.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'en prendre acte.

Acté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

10°/ Proposition Inscription aux Monuments Historiques / Presbytère parcelle communale cadastrée

A365 – sise 4 Rue du Dr Passeron 06910 Roquestéron.

DELI : 762025

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'une des missions prioritaires que s'est donnée notre collectivité et inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme est la volonté de revitaliser et redynamiser le centre ancien du village et notamment la partie non réhabilitée de la parcelle cadastrée A365 dit le Presbytère.

Pour cela, la commune a été lauréate au programme d'aménagement du gouvernement apportant une aide technique pour mettre en œuvre tel qu'un projet de réhabilitation de bâtiments anciens. Elle a obtenu le 26

Janvier 2024 Janvier dernier le label « Villages d'Avenir » avec la thématique : habitation/logements/rénovation du bâtiment patrimoine communal et rural dit « Le Presbytère ».

Dans la continuité de la labellisation, madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter les services de l'Etat, la Direction Régionale des Affaires culturelles Provence- Alpes Côte d'Azur, pour l'inscription du dit bâti, au riche passé historique du village, au titre des Monuments Historiques. Cette reconnaissance donnerait la possibilité de subventions par l'Etat pour le projet de réparation ou de restauration du bien immobilier.

Madame la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette future procédure..

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération;

11°/ Répartition des produits des amendes de police 2024 : proposition travaux + demande de subvention.

DELI : 682025

Madame la Maire indique au conseil municipal avoir reçu un courrier de Monsieur le Président du Département des A.M. daté du 25 Juin dernier proposant une répartition des amendes de police 2024 au profit des communes et regroupement des communes de moins de 10.000 habitants compétents en matière de voirie communale. Ce qui est le cas pour notre commune.

Pour cela, elle propose l'opération :

** la 4ème tranche(sise entre les parcelles A1096 et A0224) ou la fin de réfection des escaliers/marches en haut de la voie communale de la montée de l'Adrech rejoignant de part et d'autre la RD17 (agglomération) comprenant sa mise en sécurité, pose de main courante pose d'un garde-corps et création d'un passage piéton.*

Cette opération a un coût de 39.540,00E HT (ou 47.448,00^E TTC) suivant devis présenté par l'entreprise SCOFFIER Frères ayant eu en charge la réfection des 3 premières tranches dans le cadre des amendes de police + Dotation Cantonale d'aménagement.

Le plan de financement se présenterait comme suit :

MONTANT TOTAL ESTIMATIF DE LA DEPENSE : 39.540,00^E HT

SUBVENTION ATTENDUE :

Amende de Police 2024 —

Taux Forfaitaire 30% : 11.862,00^E

Part communale HT : 27.678,00^E 39.540,00^E HT

Madame la Maire propose au conseil municipal :

** d'approuver les travaux ci-dessus dans le cadre de la répartition des amendes de police 2024,*

** d'approuver le devis présenté par l'Entreprise SCOFFIER Frères pour un montant de 39.540,00^E HT,*

** d'approuver le plan de financement susmentionné,*

** de solliciter M. le Président du Département des A.M. de bien vouloir attribuer une subvention forfaitaire à hauteur de 30% du montant de la dépense estimative (39.540,00^E HT) au titre de la répartition des amendes de police 2024 soit : 11.862,00^E,*

** dit que la dépense sera inscrite au budget communal/section investissement,*

** dit que ce projet de voirie fera l'objet d'une demande financière complémentaire au Département des A.M. au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement « D.C.A. 2026 »*

** de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

Et invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

12°/ Décisions modificatives : Décision modificative N°2

DELI : 782025

D.M. approuvée à l'unanimité

13°/ Acquisition d'un bien communal (délib. n° 582025 du 06/06/2025)

Non traitée, cette question a été reportée.

14/ Complément à la délibération n°602025 – emplacement taxi

DELI :692025

Madame la Maire rappelle la délibération n°602025 en date du 6 juin 2025, par laquelle le Conseil Municipal a fixé le montant de la redevance d'occupation du domaine public applicable aux artisans taxis de la commune à compter de cette année.

Lors de cette séance, le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir cette redevance à **150 € par mois**, et d'en informer **Monsieur MEO Philippe**, suite à ses interrogations relatives au montant de la facturation.

Madame la Maire indique qu'il convient désormais de procéder à la facturation mensuelle du montant de **150 €**, à compter du **1er août 2025**.

Après délibération, le **Conseil Municipal confirme cette décision à l'unanimité**.

15°/Adressage quartier Le Champon

DELI : 732025

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du rapport méthodologique ADN ACCESS qui a pour objectif de définir le cadre du projet d'adressage, de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

L'audit de sécurité réalisé sur le quartier LE CHAMPON a mis en évidence des difficultés d'identification et d'accès pour les services de secours (pompiers, gendarmerie, SAMU), notamment en raison de l'absence de numérotation et de signalétique claire sur certains escaliers, chemins et passages piétons.

Afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité des accès pour les secours et les usagers, et pour répondre aux exigences de localisation sur le territoire communal :

Madame la Maire propose de mettre en place les mesures suivantes :

Numérotation progressive des escaliers et cheminements piétons actuellement sans identification claire ;

Mise en place d'un fléchage visible et cohérent, du numéro au numéro, afin de faciliter l'orientation sur le terrain ;

Signalétique adaptée aux accès, visible de jour comme de nuit, pour garantir une identification rapide par les services d'intervention ;

Inscription de ces adresses dans la base communale et signalement au service de secours et au service postal.

Madame la Maire précise qu'une enveloppe budgétaire minimale sera dédiée à cette opération, dans un souci de rationalisation des dépenses, tout en assurant la fonctionnalité du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en œuvre du fléchage et de la numérotation des escaliers et accès du quartier LE CHAMPON comme présenté à l'audit ;

AUTORISE Madame la Maire à engager les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération et notamment l'obtention d'un devis pour présentation au Conseil Municipal pour validation.

DIT que cette mesure sera intégrée dans la stratégie communale de sécurisation et d'accessibilité des voies.

16°/ Octobre Rose

DELI : 712025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courriel reçu le 15 juillet 2025 émanant de l'association Ruban Rose en partenariat avec maireinfo06.fr.

Elle rappelle l'importance de sensibiliser la population à la lutte contre le cancer du sein, de la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche solidaire et visible dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose 2025,

Elle informe que l'opération consiste à suspendre des parapluies roses dans l'espace public, que pour chaque parapluie acheté, 1€ HT est reversé à l'association Ruban Rose afin de soutenir la prévention et la recherche contre le cancer du sein.

Madame le Maire propose de commander 25 parapluies, pour un montant total de 125 € HT (5 € HT l'unité), dont 25 € HT seront reversés à l'association Ruban Rose.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- De participer à l'opération nationale Octobre Rose 2025 organisée par l'association Ruban Rose,
- D'autoriser l'achat de 25 parapluies roses pour un montant total de 125 € HT,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération et à procéder à l'achat.

Questions diverses et informations.

* Information du déploiement d'une solution d'application mobile citoyenne « ILLIWAP » étude par la Communauté de Communes Alpes d'Azur et le SICTIAM.

* Journées Européennes du Patrimoine les 19/20 et 21/9/2025 – Thème : Patrimoine architectural.

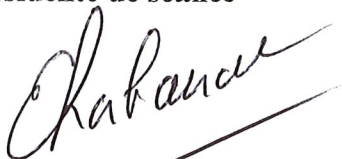
Pour Roquestéron la journée du patrimoine se déroulera le Dimanche 20/9/2025.

* Fête du Parc Naturel Régional des Pré Alpes d'Azur le Samedi 20/9/2025.

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées,
la séance est levée à 19H30

Sur 16 questions traitées, **14 ont donné lieu à délibération.**
du n°682025 au n°812025_1

La Présidente de séance



Danielle CHABAUD

Le secrétaire de séance

M. Patrick CALEGARI



Pour : Guy Puccio



D. Vaudrey

